



Paris, le 15 septembre 2011

Service pédagogique

Objet : Lettre de rentrée. Histoire-géographie- éducation civique

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Une fois de plus, en cette rentrée 2011, je suis heureux de renouer le contact avec vous.

En premier lieu, je tiens à adresser mes plus vives félicitations à celles et à ceux qui, parmi vous, ont été admissibles et admis aux concours internes et externes de recrutement. Bravo !

J'invite les collègues qui souhaitent préparer et présenter le CAPES interne et le CAPES externe à consulter le *Guide-concours*

<http://www.guide-concours-enseignants-college-lycée.education.gouv.fr>

J'adresse également des remerciements aux professeurs qui participent à l'accompagnement pédagogique d'enseignants souvent recrutés localement alors qu'ils n'ont pas toujours bénéficié d'une formation initiale.

Enfin, je vous félicite tous pour votre contribution exemplaire à la réussite des élèves du réseau AEF. C'est avec une vraie satisfaction que je constate que, dans la plupart des cas, les moyennes de nos élèves progressent dans nos disciplines. Je ne peux que m'en réjouir.

L'année scolaire 2011-2012 sera riche en nouveautés pour nos disciplines au collège comme au lycée.

C'est en effet une année importante ne serait-ce que parce que pour la première fois des épreuves anticipées d'histoire-géographie seront appliquées pour les élèves de première inscrits en série S (BOEN N°5 du 3 février 2011).

À propos de la série S, je tiens à faire savoir que la situation des redoublants en terminale S en 2013 a été tranchée : ils pourront soit conserver leur note, soit passer un oral sur l'ancien programme qu'ils auront suivi en terminale l'année précédente.

La circulaire dite Préparation de la rentrée 2011 (n°2011-071 du 2-5-2011) a été publiée dans le BOEN n°18 du 5 mai 2011. Cette circulaire constitue la référence annuelle pour la mise en œuvre des lignes de force qui doivent sous-tendre notre volonté d'assurer la réussite de tous et de chacun.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL À CARACTÈRE ADMINISTRATIF
SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

19/21, rue du Colonel Pierre Avia – 75015 PARIS – Téléphone : 01 53 69 30 90 – Télécopie : 01 53 69 31 99
<http://www.aefe.fr>

J'en ai retenu deux :

- améliorer les acquis et les résultats des élèves par la consolidation des savoirs fondamentaux dans l'Ecole du socle commun et par la poursuite de la réforme du lycée ;
- accompagner les professeurs.

Par ailleurs, quelques « **objets majeurs** » doivent retenir toute notre attention et alimenter notre réflexion collective.

- ❖ **la conception spiralaire des programmes dans nos disciplines** de l'école, au collège et au lycée
- ❖ **l'évaluation** et particulièrement l'évaluation des compétences

En effet, les pratiques d'évaluation doivent faire l'objet d'un questionnement approfondi de notre part à tous.

Qu'il me soit ici permis de rappeler que nos disciplines réclament de la part des élèves qui vous sont confiés un investissement important qui doit être récompensé à sa juste valeur.



Je souhaite vous encourager à échanger entre vous, à confronter vos points de vue, à concevoir des évaluations communes le plus fréquemment possible et à déterminer des critères d'évaluation acceptés et connus de tous, professeurs et élèves compris.

Finalement, je vous invite à harmoniser vos corrections de manière à assurer une large équité et à valoriser le travail de vos élèves.

Dans nos établissements, nous veillerons cette année pour nos disciplines à :

1. poursuivre la mise en place progressive des nouveaux programmes du collège.

L'arrêté du 15-7-2008 paru au BOEN spécial n°6 du 28 août 2008 définit le contenu et les modalités de mise en œuvre du programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur selon le calendrier suivant :

-  **rentrée 2009-2010 : classe de sixième**
-  **rentrée 2010-2011 : classe de cinquième**
-  **rentrée 2011-2012 : classe de quatrième**
-  **rentrée 2012-2013 : classe de troisième**

Je vous recommande la lecture de l'ensemble des fiches d'aide mises en ligne sur le site Eduscol.

Sont actuellement disponibles les fiches 6^e, 5^e et 4^e. Elles doivent se lire comme des accompagnements de programme et constituent des ressources précieuses pour faire la classe.

2. poursuivre aussi la mise en place progressive des nouveaux programmes du lycée.

- **Les programmes d'histoire et de géographie** de la classe de seconde générale et technologique ont été publiés au BOEN n°4 du 29 avril 2010 et ceux de première (communs aux trois séries) dans un BOEN spécial n°9 du 30 septembre 2010.

Signalons que le thème numéro 1 du nouveau programme de géographie de première a fait l'objet d'un arrêté dont le contenu figure ci-dessous (BOEN N° 32 du 8 septembre 2011).

Thème 1 - Comprendre les territoires de proximité (11-12 heures)

Questions	Mise en œuvre
Approches des territoires du quotidien	- Un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée (étude de cas) * - Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires
La région, territoire de vie, territoire aménagé	- La région où est situé le lycée (étude de cas) ** - La place et le rôle des régions en France et dans un autre pays européen

* pour les élèves suivant un enseignement à distance ou dans un établissement français à l'étranger, **l'aménagement choisi se situe dans un territoire métropolitain ou ultramarin français.**

pour les élèves suivant un enseignement à distance, dans un établissement français à l'étranger ou dans un territoire ultramarin français n'ayant pas le statut de région, **l'étude porte sur la région Île de France.

Je ne peux une fois encore que vous recommander très vivement la lecture de l'ensemble des fiches d'aide mises en ligne sur le site Eduscol.

Pour un accès direct :

<http://eduscol.education.fr/pid23208-cid56538/ressources-pour-la-classe-depremiere.html>

Par ailleurs, je vous rappelle l'existence de la *Lettre d'information du site Géoconfluences*. Un recensement des pages de ressources de Géoconfluences à destination des enseignants existe. C'est un outil remarquable.

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actus/index.htm>

- Les programmes de terminales ES, L et de l'option S ainsi que les nouvelles épreuves du bac ES et L et de l'oral de l'option S seront publiés dans le BOEN du 13 octobre.

- Le nouveau programme d'enseignement de l'histoire-géographie dans les classes de seconde et de première **Baccalauréat général option internationale (OIB)** a été publié dans le BOEN n°29 du 21 juillet 2011.

Signalons et c'est IMPORTANT qu'à compter de la session 2013 du Baccalauréat, les élèves scolarisés en section internationale dans la série scientifique :

- A. *ne subiront pas l'épreuve obligatoire anticipée d'histoire-géographie organisée en juin 2012 à l'issue de la classe de première*
- B. *passeront cette épreuve, comme actuellement, à l'issue de la classe de terminale. Ils ne seront pas autorisés à subir l'épreuve facultative d'histoire-géographie en fin de terminale.*

- Les nouveaux programmes d'enseignement commun d'éducation civique, juridique et sociale de la classe de seconde et de la classe de première de la voie générale sont parus dans deux bulletins officiels spéciaux BOEN n°9 du 30.09.2010 et n°21 du 26.05.2011.

Ces programmes entrent en application à cette rentrée.

Pour aider à la mise en œuvre de ces nouveaux programmes des ressources ont été conçues sous forme de fiches. Elles sont téléchargeables dans leur ensemble ou à l'unité.

<http://eduscol.education.fr/pid23208-cid56547/ressources-pour-l-ecjs-au-lycee-general.html>

3. mettre en œuvre des programmes adaptés.

- Actuellement, **les adaptations des programmes** ont toutes été validées par l'IGEN d'histoire-géographie. Sont à votre disposition les adaptations relatives aux programmes des classes de sixième, cinquième et quatrième au collège, et de seconde et première ES et L au lycée.

L'unité que donne à notre réseau l'enseignement des programmes français par des professeurs ayant une large communauté de formation scientifique et de démarche pédagogique, lui donne une cohérence que l'on ne retrouve pas dans les réseaux anglo-saxons et qui constitue un de ses atouts majeurs aux yeux des parents d'élèves.

Les adaptations des programmes ne compromettent pas l'unité de programmes dont ni la structure ni la grande majorité des libellés ne sont remis en question.

Rappelons que de façon à ne pas compliquer la production des sujets et l'organisation des examens, ces adaptations ne touchent pas les programmes des classes de troisième de première S et de terminale.

Simplement, grâce à ces adaptations, il s'agit de repérer les contextualisations locales, nationales ou régionales –au sens des régions d'un continent- afin de permettre d'enseigner de manière plus vivante tel ou tel point du programme français, mais surtout de dire quelles questions nouvelles, en petit nombre cependant, devront être traitées, de façon à ce que nos élèves acquièrent quelques grands repères sur le passé et sur l'organisation actuelle de l'espace dans lequel ils vivent.

- Ces programmes adaptés prennent en compte en géographie les enjeux du développement durable en responsabilité partagée avec d'autres disciplines.

4. promouvoir l'enseignement de l'histoire et la géographie en section européenne ou orientale.

Nombreux sont les établissements de notre réseau qui, soucieux d'approfondir la civilisation du pays dans lequel ils sont implantés, ont inscrit à leur projet d'établissement l'ouverture d'une section européenne ou orientale.

Nombreux sont ceux aussi qui ont choisi de promouvoir avec raison le bilinguisme en mettant en place des dispositifs favorisant la pratique d'une seconde langue.

C'est la circulaire n° 92-234 du 19 août 1992 (BOEN n°33 du 03 septembre 1992) qui définit les sections européenne et orientale.

Ces sections offrent aux élèves un parcours qui doit leur permettre, à partir d'un renforcement des compétences linguistiques, d'utiliser une langue étrangère comme moyen de communication dans d'autres disciplines comme l'histoire et la géographie par exemples. Ce parcours spécifique suppose le recrutement d'enseignants possédant un profil particulier.

À tous ceux qui interviennent dans ces sections je recommande la lecture du Bulletin des professeurs d'histoire et géographie de l'académie de Créteil ECHELLES. Le numéro 28 d'octobre 2008 est consacré aux *disciplines non linguistiques* (DNL).

<http://hgc.ac-creteil.fr/spip/>

Cette lecture doit aider aussi ceux qui, parmi vous, souhaitent passer la certification complémentaire (obligatoire depuis 2004) pour enseigner nos disciplines comme DNL.

Il convient de signaler que comme la réglementation en vigueur actuellement est compatible avec la réforme du lycée, **l'évaluation spécifique dans les sections européennes** (contrôle en cours de formation et épreuve orale supplémentaire) aura toujours lieu en fin de classe terminale.

Les élèves de la série S :

- subiront l'épreuve orale spécifique aux sections européennes à l'issue de la classe terminale, quelle que soit la DNL étudiée ;
- à compter de la session 2013 (dont les épreuves anticipées seront organisées au mois de juin 2012), passeront l'épreuve anticipée d'histoire-géographie de droit commun à l'issue de la classe de première.

5. assurer la formation artistique et culturelle des élèves.

L'enseignement de l'histoire des arts (BOEN n°32 du 28 août 2010) au collège et au lycée constitue un enjeu d'une grande importance pour les historiens et les géographes, en responsabilité partagée avec d'autres disciplines, dont celles des enseignements artistiques.

Cet enseignement obligatoire fait dorénavant l'objet d'une épreuve au brevet des collèges. Ses modalités en ont été fixées dans la note de service n°2009-148 du 13-7-2009. BOEN n°40 du 29 octobre.

Afin de construire vos parcours culturels en collaboration avec des enseignants d'autres disciplines, je vous conseille le site suivant www.histoiredesarts.culture.fr. Un ensemble d'environ 3000 ressources culturelles numériques sélectionnées y sont disponibles.

Par ailleurs sachez que dans certaines académies existe un site Histoire des arts.

6. valoriser l'enseignement d'exploration *Littérature et société* en seconde générale et technologique.

Avec la réforme du lycée des enseignements dits d'exploration (2 X 1 heure 30 hebdomadaire ou 2 X 54 heures annuelles) sont proposés aux élèves.

L'enseignement d'exploration « Littérature et société » a un programme spécifique (BOEN n° 4 du 29 avril 2010).

Cet enseignement d'exploration entend renforcer l'attractivité de la voie littéraire. Il vise à

- faire percevoir la variété des études littéraires et des champs professionnels qui s'y rattachent, afin d'éclairer un futur choix d'orientation pour l'élève ;
- penser un enseignement fondé sur le croisement et la complémentarité de plusieurs approches disciplinaires.

7. Développer l'usage des TIC.

J'ai plaisir à constater que dans ce domaine les équipements et pratiques évoluent de manière très significative. Je remercie chaleureusement les professeurs qui gèrent les sites disciplinaires dans chaque zone. Je souhaite que partout ces sites puissent vivre c'est-à-dire être alimentés grâce aux contributions de tous. Outils de mutualisation, ces sites sont essentiels à la vie de notre réseau.

Je signale qu'**EDU'bases histoire-géographie** recense actuellement les pratiques pédagogiques proposées par les académies afin d'accompagner le développement des usages des TIC en relation avec les programmes des collèges et lycées.

L'année scolaire prochaine devrait voir la fusion d'Educnet dans un site Eduscol rénové mais aussi, pour l'histoire la géographie et l'éducation civique, la mise en place d'un portail disciplinaire national. L'international y aura toute sa place.

Enfin quelques manifestations qui intéressent nos disciplines :

☐ Le Festival international de Géographie de Saint-Dié: <http://fig-st-die.education.fr/>
>>> Édition 2011 du 6 au 9 octobre « *L'Afrique plurielle : paradoxes et ambitions* ».

☐ Les Rendez-vous de l'Histoire de Blois: www.rdv-histoire.com
>>> Édition 2011 du 13 au 16 octobre « *L'Orient* »

À retenir encore

□ **Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD). 2012**

Le concours national de la Résistance et de la déportation a pour objectif de perpétuer chez nos élèves l'histoire de la Résistance et de la déportation afin de leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie quotidienne. Pour le concours 2012, le jury national propose le thème suivant : « **Résister dans les camps nazis** ». Il s'agira de présenter les différentes formes qu'a pu prendre cette résistance et les valeurs qu'en transmettent les déportés par leurs témoignages.

Pour connaître les modalités et le règlement du concours, vous pouvez vous reporter au BOEN n°23 du 9 Juin 2011.

- **TPE.** La liste relative aux thèmes des travaux personnels encadrés en vigueur à compter de la rentrée 2011-2012 pour les classe de premières des séries générales (ES, L et S) est parue dans le BOEN n°26 du 30.06.2011.

Dans la perspective éventuelle de notre prochaine rencontre je vous invite à vous référer aux textes suivants :

- mission du professeur (circulaire n°97-123 du 23 mai 1997. BOEN n°22 du 29.05.1997)
- définition des compétences à acquérir par les professeurs (BOEN n°29 du 22.07.2010)

Je vous souhaite une bonne année et je vous adresse tous les encouragements.

Michel HÉRON